









"La transition écologique est avant tout un défi sociétal."

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

#CRISES Ne nous voilons pas la face, la transition écologique n'est pas un "simple" défi technologique, c'est avant tout un défi sociétal.

La crise agricole majeure que nous traversons nous le rappelle. Nos pratiques doivent encore évoluer considérablement. Sous-entendre le contraire c'est mentir. Mais cela ne peut en aucun cas se faire au détriment de femmes et d'hommes qui aspirent simplement et légitimement à vivre dignement de leur métier. Le revenu des agriculteurs est le socle sur lequel nous devons construire la tran-

sition vers l'agroécologie. Nous l'avons toujours dit. Mais nos territoires recèlent aussi de "belles histoires". Il faut plus que jamais continuer à soutenir et à mettre la lumière sur ces agricultrices et agriculteurs qui réussissent, souvent en inno-

vant, à allier préservation de l'environnement, de la biodiversité, des paysages et rentabilité économique.



#TOURISME La transition c'est aussi le tourisme. Nous avons un peu trop rapidement nourri l'espoir que la crise du Covid allait radicalement modifier les pratiques. Nous espérions le retour à un tourisme de proximité, plus "expérientiel", plus frugal. Mais force est de constater que rien ne coule de source. Nous devons poursuivre notre mobilisation, redoubler d'efforts pour accompa-

gner ces changements. Nous avons une chance, nos 58 Parcs naturels régionaux donnent à voir un horizon atteignable, une transition positive et solidaire. C'est une chance, c'est aussi une grande responsabilité.



05 Territoires vivants

— La participation des habitants à la révision de la charte du Parc de l'Avesnois ; une première autour des tiers-lieux dans le Parc du Vexin Français ; coopération pour la création d'un « Parc naturel régional » guinéen... le point sur les actualités des Parcs qui ont jalonné le semestre

07 **Histoire à partager**

— Parc du Vercors : un autre conte pour le loup



Grand Angle

— Dans toute la France, les Parcs naturels régionaux s'efforcent de développer un **tourisme durable** au service des territoires, en étroite coopération avec les acteurs locaux, tout en limitant la surfréquentation de certains sites.

16 **Défi**

— **Quel soutien aux communes** pour protéger la biodiversité ?

18 **En pratique**

- **Plan de Parc** : mode d'emploi
- **Habitat léger** : le point des possibles

20 **Découverte**

- La Réserve ornithologique du Teich dans le **Parc des Landes de Gascogne**.
- Le classement Unesco des volcans et pitons du Nord de la **Martinique**.

22 **Pêle-mêle**

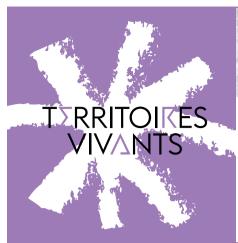
— Tour d'horizon des évènements et faits marquants du réseau.



Portrait

— Mathias Bonneau, bûcheron, gestionnaire forestier, écrivain et dessinateur dans le Parc du Haut-Languedoc.







Un site web éco-conçu

— Le nouveau site Internet du Parc de la Montagne de Reims a misé sur l'éco-conception : sobriété graphique, simplicité des développements techniques, limitation du poids des images... Le visiteur peut aussi activer un éco-mode, qui permet notamment de ne pas charger par défaut certains visuels, pour un usage numérique encore moins consommateur d'énergie... et de CO².

Toutes les actus du premier semestre au sein des parcs naturels régionaux.

Sur les pas de Marie-Madeleine

À la fois randonnée et pèlerinage spirituel, ce parcours de 222 km chemine dans les Parcs de Camargue et de la Sainte-Baume, à travers une diversité de paysages exceptionnels, des Saintes-Maries-de-la-Mer à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, des collines provençales à la grotte de Marie-Madeleine, où la sainte se serait retirée pendant plus de trente ans.

#Participation

Dans l'Avesnois, les citoyens ont la parole pour contribuer à la révision de la charte du Parc! Tous les mois, quarante habitants, aux profils variés, se réunissent au sein d'un Atelier citoyen, pour des temps d'information (par exemple des conférences sur le climat ou la biodiversité), mais aussi de réflexion et de production. Si cet atelier n'a qu'un rôle consultatif, les actions proposées pourront être mises en œuvre dans la prochaine charte.



Le gâteau des Bauges, gourmandise du Parc

— Le Parc du Massif des Bauges a sa pâtisserie! Facile à mettre dans son sac à dos, ce gâteau reflète la richesse des savoirfaire locaux au travers de ses ingrédients: fruits, plantes aromatiques et médicinales, miel et petit-lait, dérivé de la fabrication de la Tome des Bauges. Un vrai délice, concocté par le Parc, un centre de formation, des artisans et producteurs du territoire.

10 ANS

IL AURA FALLU DIX ANS DE TRAVAIL COOPÉRATIF AVANT DE DÉVOILER ENFIN LE « TOUR DU VERDON À VÉLO » ! CONNECTÉ À L'EUROVÉLOROUTE DE LA MÉDITERRANÉE. CETTE GRANDE BOUCLE ITINÉRANTE DE 258 KM TRAVERSE 31 COMMUNES. ET ÉLÈVE CE PARC AU RANG DES **DESTINATIONS NATIONALES** DE TOURISME À VÉLO. À RETROUVER SUR VELOLOISIRPROVENCE.COM



Des cabanes pastorales mobiles

— Le Parc du Queyras a acquis deux nouvelles cabanes pastorales mobiles, pour permettre aux bergers et aide-bergers de passer la nuit dans leurs alpages en été.

Le Parc a réuni bergers, éleveurs, artisans, élus et autres acteurs pour concevoir ensemble ces cabanes. Celles-ci sont reproductibles par des artisans locaux, et pour partie réalisées et assemblées par une association de réinsertion, le Gabion à Embrun.

Les conditions de prêts sont clairement définies et pour une durée maximum de 4 ans en attendant de trouver une solution pérenne.



#parcduvexin

Coup de projecteur sur les tiers-lieux du Vexin

En novembre 2023, la première édition des journées portes ouvertes des Tiers-lieux, dans le Parc du Vexin français, a permis à sept de ces lieux collectifs de présenter leurs projets et réalisations au grand public.

L'événement, initié par le Consortium des tiers-lieux d'Île-de-France, a été organisé localement par le Collectif des tiers-lieux du Vexin avec le soutien du Parc. Au fil des ateliers, expositions, moments festifs ou visites, de nombreux habitants, élus ou professionnels ont pu découvrir ces lieux laboratoires, où s'inventent de nouvelles façons de vivre en ruralité et de la revivifier. Transition énergétique, alimentation saine et locale, réduction des mobilités carbonées, écotourisme Dans tous ces domaines ces tiers-lieux innovent, créent du lien et favorisent le partage de connaissances. L'un d'eux, Vél'Ofil du Vexin, a été lauréat du concours "Innover à la campagne - J'entreprends là où j'ai envie de vivre", décerné par la Fédération des Parcs.

#spectacle



Un spectacle participatif grand format

La cabane à plume(s), c'est un spectacle des arts de rue monumental et ambitieux, conçu par les habitants de plusieurs territoires de Nouvelle-Aquitaine : le Parc des Landes de Gascogne, celui

du Périgord-Limousin, le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine, La Rochelle et des intercommunalités. Ce projet culturel participatif a été animé par la compagnie poitevine L'Homme debout, sur le thème de la préservation de l'environnement et de l'avenir du monde, pensé à l'échelle locale. Ce spectacle grand format dure 24 heures et met en scène des marionnettes géantes. Il a été élaboré avec des habitants, des élèves et résidents d'Ephad, au cours de plusieurs semaines de résidences artistiques, de chantiers de construction, d'enregistrements radiophoniques...
Une aventure humaine et artistique hors du commun, qui a abouti à un spectacle résolument ancré dans son territoire, nourri des questionnements des habitants sur la crise écologique, et porteur des valeurs chères aux Parcs.

Projet de territoire de Moussayah (PROTEMO) : vers un « Parc naturel régional » guinéen



UNE FORET CLASSÉE

À 2 heures de la capitale Conakry, Kounounkan est une réserve naturelle d'importance pour la Guinée sur les plans éco-touristique et environnemental.



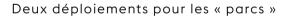
L'INTENTION

Adapter les principes et les bonnes pratiques des Parcs naturels régionaux (PNR) au contexte législatif, géographique et culturel de la Guinée.



LES OBJECTIFS

Améliorer l'accès des populations locales aux opportunités économiques et protéger l'environnement par une gouvernance renforcée.





FÉDÉRATION ET PARC DU MASSIF DES BAUGES :

INITIER LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

o Accompagner la définition et la délimitation d'un futur territoire durable par les forces vives locales o Accompagner la réalisation d'une cartographie des acteurs en présence sur la commune rurale de Moussayah o Accompagner la création d'un cadre de concertation et de médiation réunissant acteurs locaux, acteurs institutionnels et secteur privé o Renforcer le lien entre le Parc national et les populations locales par l'identification et la valorisation des bénéfices réciproques





UN CONSORTIUM acteurs (FPNRF, RENASCEDD, Entrepreneurs du monde, Jeunesse active Guinée et Institut Pasteur de Guinée, Wakili) qui apportent chacun leur compétence et leur expertise.



887 OOO

grâce au dispositif Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI).



PARC DU DOUBS HORLOGER :

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE ÉCOTOURISTIQUE DURABLE

- o Réaliser un état des lieux de la situation actuelle pour mesurer les potentialités touristiques, par une chargée de mission tourisme du Parc du Doubs Horloger et une experte en valorisation des aires protégées et écotouristique
- à l'international o Organiser des webinaires avec les communautés locales o Livrer un plan d'action d'ici la fin d'année 2024





- Parc du Vercors

Un autre conte pour le loup

Non. Il n'est pas question d'avoir peur du grand méchant loup. « Le sujet de la présence d'un grand prédateur sur un territoire comme le nôtre est bien entendu complexe, sensible, introduit Manon Chevalier, chargée de mission Biodiversité et Natura 2000 au Parc naturel régional du Vercors. C'est pourquoi, nous avons pris la place du médiateur. Celui qui permet au dialogue d'avancer en faisant le lien entre différents acteurs. » De retour dans le Vercors depuis près de 30 ans, le loup cristallise depuis anxiété et crispations. La population de loups ayant été largement décimée au XX° siècle, l'espèce est protégée depuis 1992 à l'échelle européenne. « Considérant les besoins alimentaires d'une meute présente toute l'année sur l'ensemble du territoire, les comportements des proies sauvages en sont modifiés et la pression de prédation sur les troupeaux domestiques s'exerce jusqu'à proximité des

exploitations » ajoute Michel Vartanian, premier vice-président du Parc du Vercors et maire de Chamaloc.

Au fil des années, et de l'évolution de la population lupine, le bureau du Parc a donc pris plusieurs positions, dont, en 2017, une motion : rappeler que l'identité du territoire s'appuie sur les pratiques pastorales qui ont façonné les milieux naturels et la façon de vivre. « Mais aussi que parmi nos missions, nous nous attachons à la préservation de la biodiversité, appuie Manon Chevalier. En résumé, nos élus ont affirmé tout mettre en œuvre pour permettre un équilibre entre une activité ancestrale et la présence d'une espèce. »

Michel Vartanian se remémore : « nous nous sommes demandés : comment faire ? Aller voir chacun des acteurs du Vercors et du Trièves et écouter leurs doléances ? Ou mettre tout le monde autour de la table ? Nous avons choisi cette option, et son risque politique ».

ÉCOUTER, RASSEMBLER, ACTIONNER

Ce travail de concertation et de réflexion est alors tissé avec en toile de fond le plan national d'actions 2018-2023 "Loup et activités d'élevage". « Il s'agissait de trouver comment s'ancrer dans cette feuille de route, tout en proposant que le Vercors soit un territoire d'expérimentation. » ©



PROJET

Échelle de l'action :

_Échelle de l'action : 205 806 hectares de massif entre Drôme

et Isère, comprenant 83 communes et 8 EPCI. _Financement : Les fonds propres du Parc du Vercors (temps de travail notamment) et de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors, les fonds de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes issus du « Plan national d'action Loup et activités d'élevage », la Commission européenne via la plateforme « Coexistence between people and large carnivores », la Région Auvergne Rhône-Alpes et la DREAL (pour les projets scolaires)

_Date de l'opération :

Depuis 2018



En 2018, des rencontres ont ainsi permis l'élaboration du plan d'action Vercors, l'organisation de sa gouvernance, du calendrier de mise en œuvre d'une cinquantaine d'actions. « Tout le monde a pu s'exprimer et être écouté, précise Manon Chevalier. Trois axes stratégiques ont été définis : l'information-sensibilisation, la connaissance de l'espèce et la protection des troupeaux. »

Depuis, plusieurs initiatives ont été développées. L'application smartphone "Vercors Rando" signale désormais aux marcheurs les zones d'alpage où se trouvent les chiens de protection, tout en délivrant des messages sur la façon de se comporter en leur présence. « Des travaux de recherche sur les chiens de protection ont aussi été accompagnés via la recherche participative "Le patou ne fait pas tout" », complète Manon Chevalier.

Autres programmes entrepris par le Parc: la sensibilisation de 12 classes de cycle 3 aux thèmes du pastoralisme et de la prédation, la médiation locale auprès de communautés de communes ou encore la caractérisation des comportements des vaches de race Hérens qui pourraient jouer un rôle de protection des bovins face à la prédation. Le Parc, avec ses fonds propres et avec l'appui financier de la DREAL, a formé, par ailleurs, des professionnels du tourisme et des éducateurs à l'environnement à la question du loup et du pastoralisme. « Nous avons pu développer des connaissances partagées et un langage commun. »

INTROSPECTION ET CONNAISSANCES

Repérés par la plateforme "Coexistence between people and large carnivores", le Parc et les acteurs mobilisés ont également bénéficié de l'accompagnement de l'Union européenne. « Au-delà de fonds obtenus, une médiatrice nous assiste sur le volet "multi-usage du territoire" », précise Manon Chevalier. « Cela nous a permis d'aboutir à la rédaction d'un "récit commun" (lire notre focus) qui consolide notre initiative et notre plan. »

LUN DIALOGUE AUSSI EN COURS ENTRE LES PARCS

Partage d'expériences, de connaissances et de méthodes, construction de positions communes, comme récemment sur la contribution des Parcs au futur plan national d'actions 2024-2029 "loup et activités d'élevage" : le réseau est une force. Le groupe de travail interparcs sur le loup et la prédation crée de l'émulation et de l'intelligence collective sur le sujet. « Aujourd'hui, des représentants (élus, techniciens) d'une trentaine de Parcs y participent. Dans un avenir proche, tous les Parcs métropolitains, ou presque, devraient nous rejoindre car chacun sera, à un moment ou un autre, confronté au passage régulier du loup sur son territoire », assure Gwenaëlle Pariset, coordinatrice de ce groupe.

Dernier acte du plan "Loup & Territoire" à accomplir : la connaissance des loups à échelle locale. « Ce projet ambitieux requiert l'appui des laboratoires de recherche pour mieux comprendre le triptyque "interactions ongulé sauvage-ongulé domestique et prédateur". Pour l'instant, nous équipons de colliers GPS les troupeaux et leurs chiens de protection pour comprendre leurs déplacements et essayons de mettre en lien ces données avec la connaissance des domaines vitaux des meutes grâce à des réseaux de pièges photographiques. À terme, nous aimerions équiper les cervidés de colliers GPS et partager nos données avec celles des naturalistes et des chasseurs. »

Quant à l'avenir? « Nous avons encore des actions à mener. Et le nouveau plan d'action national reste en cours d'écriture. Quoi qu'il arrive, nous prendrons une nouvelle fois le temps de la réflexion, de manière collégiale. »



Cohabiter avec les outils les plus apaisés possibles



Plus d'infos sur :

www.parc-du-vercors.fr/loup_territoire Une étude sur les chiens de protections : https://youtu.be/AF433g-AyNo

FOCUS

LUN RÉCIT COMMUN POUR ÉCRIRE L'HISTOIRE

Dans le cadre du plan d'actions Vercors "loup & territoire", un travail de dialogue local, porté par le Parc et accompagné par les institutions européennes, a été mené, pendant deux ans, par un groupe constitué de collectivités publiques, d'éleveurs, de services pastoraux, de professionnels du tourisme, d'associations de protection de la nature et de chasseurs.

Ces échanges ont permis d'élaborer un "récit commun" sur la présence des chiens de protection, leur rôle et la responsabilité partagée de leur présence. « Cette démarche et la constitution de ce document nous ont permis de faire dialoguer ensemble tous ces acteurs. Chacun avec ses mots, sa sensibilité adhère aujourd'hui à ce récit qui dit: "le pastoralisme est important. La présence du loup aussi. Il est donc nécessaire d'essayer de cohabiter et de trouver les outils les plus apaisés possibles", résume Michel Vartanian, premier viceprésident du parc du Vercors et maire de Chamaloc. Le chemin est là et il nous reste désormais à avancer, chacun de son côté et tous ensemble. »

_1104 LOUPS EN FRANCE

C'est ce qu'estimait, en 2023, l'Office français de la biodiversité, en charge du suivi du loup en France. Il est important de préciser que cette estimation est une modélisation mathématique calculée depuis des données indirectes (récolte de crottes, traces de pattes dans la neige, piégeage photographique), ainsi le nombre indiqué est une moyenne avec un écart type. La population est essentiellement présente sur le grand quart sud-est (Alpes). 193 zones de présence permanente étaient dénombrées en 2023. 172 de ces zones sont constituées en meutes, essentiellement sur l'arc alpin.





De nouvelles étapes pour le tourisme durable

Dans toute la France, les Parcs naturels régionaux s'efforcent de développer un tourisme au service des territoires, en étroite coopération avec les acteurs locaux, tout en limitant la surfréquentation de certains sites.

n conjuguant préservation des patrimoines et développement économique local, le tourisme se situe au cœur de l'ambition des Parcs naturels régionaux... à condition qu'il soit durable! Pour les Parcs naturels régionaux, ce secteur rime avec un ancrage territorial fort, une valorisation des richesses naturelles et culturelles au bénéfice des acteurs locaux, tout en évitant ses impacts - artificialisation, surfréquentation, dépendance à une mono-industrie... Plus largement, « les Parcs font du tourisme pour rendre un territoire plus dynamique, ouvert, accessible... Ce secteur permet aussi de mener des actions d'éducation et de sensibilisation, tout en apportant une plus-value économique à ceux qui vivent de leur territoire », souligne Stéphane Adam, coordinateur Patrimoine et développement durable au sein de la Fédération des Parcs.

Dès leur origine, certains Parcs ont joué un rôle déterminant pour faire de leur territoire une destination à part entière. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, créé en 1970, en est un exemple. « C'était un territoire dépeuplé, avec un tourisme de passage et des résidences secondaires. Le Parc a construit sa vocation touristique, avec la vision, novatrice à l'époque, de créer un équilibre entre les grands aménagements du littoral aquitain et un arrière-pays à préserver et valoriser », explique Béatrice Rénaud, responsable tourisme et marque. Des pôles ont été constitués, autour d'un fleuve côtier sauvage, d'un écomusée, d'une réserve ornithologique... « Cette forte volonté politique a créé un terreau favorable aux initiatives privées. Peu à peu, on a vu naître une culture de l'accueil alternative, fondée sur les valeurs du Parc et ses patrimoines », poursuit Béatrice Rénaud.



Journées dédiées aux membres du réseau Valeurs Parc des Monts d'Ardèche

DES ATOUTS MULTIPLES

Par définition, les Parcs bénéficient de nombreux atouts, naturels et culturels, permettant d'asseoir leur attractivité touristique. De plus en plus prisées, les activités de pleine nature y ont notamment toute leur place. Randonnée, trail, VTT... Dans les Grands Causses, celles-ci ont été largement déployées par le Parc naturel régional, en partenariat avec les intercommunalités et les offices du tourisme. « On a désormais un réseau de 3000 km de sentiers, qu'on gère d'un bout à l'autre, depuis leur conception à leur mise en tourisme, communication, promotion via une plateforme web, et entretien », relate Sandrine Charnay, chargée de mission tourisme durable.



Partout en France, ces patrimoines se déclinent sous des formes diverses, et souvent novatrices. Patrimoine géologique, par exemple: le Parc naturel régional Normandie-Maine a ainsi créé un parcours reliant tous ses "géosites", comme une plongée dans l'histoire longue de ses paysages. Patrimoine nocturne aussi, avec le Parc de Millevaches en Limousin, labellisé Réserve internationale de ciel étoilé, qui multiplie les initiatives autour de l'observation astronomique. Patrimoine naturaliste, avec le développement du tourisme ornithologique dans huit Parcs, à l'initiative de la plateforme "Birding France" proposant des offres de séjour autour de l'observation des oiseaux et de la découverte du terroir. Patrimoine paysager, enfin : le Parc naturel régional des Vosges du Nord a implanté, le long du GR53, des « fenêtres de paysage », installations architecturales sous forme de cadres, ouverts sur des panoramas. Celles-ci font écho, dans d'autres Parcs, à l'installation d'œuvres monumentales le long de sentiers de randonnées, mêlant art et tourisme.

SURFRÉQUENTATION

Pour rendre leur territoire plus accessible aux visiteurs, nombre de Parcs s'emploient à développer les mobilités douces, en créant par exemple un maillage de chemins interconnectés, adaptés au vélo (réseaux points-noeuds). D'autres travaillent à adapter leurs activités aux personnes handicapées : randonnée, escalade, pêche...

Néanmoins, ce développement s'accompagne aussi, de plus en plus, d'une volonté de réguler les flux et de limiter les impacts. En effet, depuis la crise du Covid et le besoin de retour à la nature qui s'en est suivi, la surfréquentation de certains sites est plus que jamais d'actualité. Face à cet enjeu, « la première réponse est d'augmenter notre connaissance des flux et des sites les plus fréquentés, puis de mener une politique d'aménagement pour éviter la concentration des visiteurs, ainsi que des actions de sensibilisation et d'information du public », souligne Stéphane Adam. Certains Parcs misent ainsi sur les "nudges", ces messages indirects, parfois humoristiques, inspirés des sciences du comportement, pour inciter les visiteurs à respecter l'environnement.

ASSEMBLER

Dans tous les cas, la mise en réseau des acteurs locaux est centrale dans l'action des Parcs. Nombre d'entre eux s'efforcent de tisser des coopérations avec divers partenaires : offices du tourisme, agences régionales et comités départementaux, intercommunalités, mais aussi tour-operators et autres acteurs privés... Si la compétence tourisme échoit, depuis la loi NOTRe de 2015, aux intercommunalités, ces collaborations permettent aux Parcs de continuer à jouer leur partition, en termes d'expérimentation, d'innovation, et de développement touristique durable.

Du côté des prestataires également, plusieurs dispositifs permettent de les rassembler

autour de valeurs communes. La Charte européenne du tourisme durable permet ainsi « de relier le Parc et les prestataires touristiques autour d'une stratégie commune, renouvelée tous les cinq ans », explique Anaëlle Gourlet, chargée de mission tourisme durable au Parc Scarpe-Escaut, comme le montre la photo d'ouverture de ce dossier. Le Parc des Landes de Gascogne, lui, a créé le Cercle des Imaginaterres, un réseau éco-touristique dans lequel les prestataires bénéficient d'un accompagnement sur la transition environnementale de leur structure (eau, déchets, énergie, produits ménagers...).

DE LA MARQUE À LA DESTINATION

Depuis 2017, la marque Valeurs Parc va dans le même sens. En garantissant le respect d'un cahier des charges autour des valeurs d'ancrage territorial, de préservation des patrimoines et de solidarités, elle permet aux prestataires de progresser, et d'obtenir une reconnaissance de leur engagement. Dans le Parc des Monts d'Ardèche, plus de 170 prestataires y adhèrent – hébergeurs, musées, producteurs, accompagnateurs touristiques... Ce réseau se réunit quatre fois par an lors de journées thématiques, bénéficie de formations, et des outils de promotion du Parc.

Pour aller plus loin, la Fédération a lancé l'initiative "Destination Parcs", une plateforme visant à commercialiser des offres de séjours immersifs dans les Parcs. La première version de ce projet n'ayant pas rencontré le succès escompté, un diagnostic de l'opération a été réalisé, accompagné de diverses préconisations : élargir la clientèle cible, proposer des offres plus nombreuses et diversifiées, améliorer la communication digitale, créer une plateforme web dédiée aux visiteurs... « On est convaincus qu'il y a une demande pour un tourisme durable, souligne Béatrice Royaux, de l'agence Focus marketing, qui a réalisé cette expertise. Mais il faut dans un premier temps créer la destination, inspirer le projet de séjour dans un Parc. Il faut renforcer leur image, leur notoriété, et la compréhension par la clientèle de ce qu'on y trouve, dans toute sa pluralité : activités de pleine nature, patrimoines culturels, hébergements insolites, produits du terroir, acteurs engagés... »



Corinne Lespinasse-Taraba, sous-directrice ingénierie d'Atout France

La sensibilité des clientèles au tourisme durable est réelle, et s'est renforcée depuis la pandémie comme démontré par notre étude de 2023. Il y a une écologie du quotidien qui s'installe progressivement, avec des logiques de consommation responsable, par exemple dans les choix de transports. En France, on a la chance d'avoir un vrai potentiel et d'être bien reconnus sur ce sujet, avec des atouts patrimoniaux, des paysages, des sites protégés... Dans ce cadre,

les Parcs sont totalement légitimes et sont par essence dans la promesse de destination durable qu'on s'efforce de valoriser.

L'enjeu pour eux, c'est désormais de communiquer sur ces atouts, et d'accompagner cette fréquentation vertueuse et durable. C'est le sens de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) "Destinations digitales", dont la Fédération des Parcs a été lauréate en 2022, qui accompagne la transition numérique. Les Parcs ont encore du mal à transformer l'essai en termes d'audience, de communautés, de stratégie sur les réseaux sociaux... Avec cet AMI, il reste à poursuivre la refonte de leurs outils numériques. Il faut aussi qu'il y ait une logique « séjourner dans les Parcs », une identité beaucoup plus affirmée et visible.



Jean-François Jobert, Directeur délégué d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

En Auvergne-Rhône-Alpes, nous comptons dix Parcs naturels régionaux qui couvrent 25% du territoire régional. Ces territoires incarnent à l'évidence une offre de tourisme de nature et nous nous appuyons sur eux pour valoriser notre région sur ce thème. Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme a signé avec l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes deux conventions successives couvrant les périodes 2020-2022 et 2023-2027 afin d'œuvrer ensemble

au service d'une fréquentation touristique de qualité, respectueuse des espaces et activités humaines liées.

Une étude clientèle réalisée au début de la collaboration a été le cadre des réflexions communes avec les Parcs ; elle a permis de centrer les réflexions sur les fondamentaux comme une offre touristique incarnant fortement les valeurs des Parcs ou bien le besoin de sensibilisation. Quatre axes de travail ont été détaillés dans la nouvelle convention. Ils consistent à travailler à la production de séjours touristiques en phase avec les attentes, faciliter le parcours client, assurer une promotion efficace en accord avec les enjeux de préservation et enfin coordonner les actions des différents acteurs touristiques pour plus de cohérence.









Matthieu Reynier, responsable de l'agence de voyages Escursia

Chez Escursia, on propose des séjours naturalistes, pour la plupart en France, dont les Parcs naturels régionaux font partie depuis 2018. Aujourd'hui, on a envie de faire évoluer cette offre, qui, à part pour les séjours purement ornithologiques, se vend difficilement. On est convaincu qu'il faut mettre l'humain au centre. Dans les Hautes-Alpes, où je suis implanté, j'ai créé des séjours orientés sur des thématiques précises : quatre jours "au cœur

des territoires du loup", quatre jours sur le pastoralisme, une semaine avec les acteurs locaux engagés dans la transition... Voyant que ces offres fonctionnent bien, on a proposé aux Parcs naturels régionaux d'aller dans ce sens. On connaît notre public, ses attentes, le marché. La force des Parcs, c'est leur maillage territorial, leurs relais vers des acteurs engagés, leur connaissance du terrain... Ensemble, on peut créer des séjours qui ont du sens, où on apprend et où on partage avec les habitants. C'est aussi l'occasion que des publics qui ne se côtoient pas habituellement puissent échanger et découvrir l'autre. Et ce sont des séjours en France, qui représentent une alternative à l'avion!





Michel Gros, président de la commission Économie et tourisme de la Fédération des Parcs, président du Parc de la Sainte-Baume

Depuis le Covid, on a vu partout une hausse de la fréquentation dans les Parcs, qui peut entraîner des impacts sur la biodiversité, des conflits d'usage... C'est un enjeu montant pour les Parcs, qui tentent d'éviter ces impacts tout en développant un tourisme durable. La particularité du Parc de la Saint-Baume, c'est qu'on a un site naturel et sacré, entouré de grandes métropoles. La majeure partie de la fréquentation est locale : ce sont les habitants qui ont l'habitude

de fréquenter ces lieux, sans contrôles ni restrictions. Le Parc est récent, il date de 2017. Depuis, on essaie de poser un cadre pour que les visiteurs aient conscience qu'ils entrent dans un espace naturel sensible. On quantifie la fréquentation. On déploie de la signalétique et des écogardes, pour sensibiliser le public. On a des projets de réaménagement pour restreindre l'accès à certains sentiers et aux véhicules motorisés, pour préserver des tufs, des ruisseaux. Le défi c'est aussi de proposer une offre de tourisme alternative, plus immersive, conforme à nos valeurs. C'est une réflexion qui nous mobilise au sein de la fédération et qui doit se traduire dans notre communication numérique, sur le plan marketing et dans le partenariat avec les prestataires.



Sandra Lavorel

« Entre écosystèmes et sociétés humaines »

Directrice de recherche au Laboratoire d'écologie alpine de l'université Grenoble-Alpes, Sandra Lavorel a reçu la médaille d'or du CNRS en 2023 pour ses avancées sur l'écologie fonctionnelle. Cette scientifique reconnue participe aussi aux travaux de l'IPBES, le "Giec de la biodiversité".

En quoi consistent vos travaux en écologie fonctionnelle ?

Sandra Lavorel: J'étudie comment l'évolution de l'usage des sols et le changement climatique influent sur la biodiversité et les services écosystémiques. En gérant intelligemment les paysages, forestiers, agricoles, urbains, on peut soutenir les écosystèmes et les services qu'ils rendent. Une prairie, par exemple, peut produire de l'herbe, limiter l'érosion, séquestrer du carbone, recycler l'azote et donc purifier l'eau, sans compter sa dimension récréative et esthétique liée aux floraisons... Les espèces présentes dans cet écosystème, leurs caractéristiques et les services qu'elles rendent varient en fonction de la gestion de la prairie par le pastoralisme, mais aussi de l'impact du climat. Dans des écosystèmes en mutation, on observe donc un changement des services rendus – par exemple une hausse de la séquestration du carbone ou une moindre diversité florale, avec l'extensification de la gestion des prairies de montagne. Le bilan sera considéré comme positif ou négatif selon les attentes de chacun.

Côté climat, vous avez mené des expérimentations pour mimer les effets du réchauffement sur les prairies d'altitude...

S.L.: En effet, on a augmenté la température de 2°C sur des portions de prairies à l'aide de mini-serres. Cela permet d'observer les impacts du réchauffement, par exemple sur la pousse de l'herbe, qui sera plus forte et plus précoce

- LES CLÉS POUR COMPRENDRE

Au-delà de faire l'inventaire des espèces, l'écologie fonctionnelle étudie le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent aux sociétés humaines : purifier l'eau, limiter l'érosion des sols, polliniser les cultures, etc.

(s'il y a suffisamment d'eau). On regarde aussi ses effets sur les micro-organismes du sol, et donc sur sa fertilité. Certains Parcs mènent par ailleurs des suivis de long terme permettant d'observer une remontée de certaines espèces en altitude du fait du réchauffement.

Comment s'adapter à ces mutations dans les prairies ?

S.L.: On travaille avec des Parcs nationaux et des Parcs naturels régionaux au sein du réseau Alpages sentinelles, créé

en 2007 dans les Écrins, puis déployé à l'échelle des Alpes depuis les années 2010. Avec des gestionnaires d'espaces naturels, des éleveurs, des bergers, des scientifiques, on documente les impacts de la variabilité climatique sur ces prairies, année après année – on n'a pas encore assez de recul pour voir les tendances longues liées au changement climatique. On peut ainsi observer les années particulièrement sèches et chaudes, les gels tardifs... et leurs effets sur la pousse de l'herbe ou la disponibilité en fourrage. Ceci mène à des adaptations par les éleveurs et les bergers dans la gestion des troupeaux, leurs déplacements, leur taille... et permet de réfléchir à l'avenir.

En termes d'adaptation, vous explorez aussi les Solutions fondées sur la nature.

S.L.: Oui, il peut s'agir de restauration des milieux, par exemple d'une zone humide, qui apporte de multiples bénéfices: préservation de la ressource en eau, régulation des crues, biodiversité... Mais aussi de conservation de la nature, et de gestion, par exemple en maintenant la fauche des prairies extensives. C'est un sujet émergent dans les espaces protégés: il s'agit, dans un premier temps, de détecter ce qui relève déjà de ces solutions, sans être forcément nommé ainsi, puis de les réévaluer, et enfin de réfléchir à en déployer davantage. Ces solutions permettent de traiter conjointement la crise du climat et celle de la biodiversité.

Quels ponts peut-on faire entre la recherche et les espaces protégés ?

S.L.: Les Parcs sont des terrains privilégiés d'étude pour les chercheurs, en collaboration avec les gestionnaires, et en particulier avec leurs services scientifiques. Dans ces espaces protégés, on a généralement plus de données, de protocoles de suivi, une meilleure connaissance des milieux, ce qui

constitue un bon point de départ pour nos travaux. Dans certains cas, on répond à des demandes, comme avec le programme Alpages sentinelles initié par le Parc des Écrins et le Cerpam (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée). Mais on peut aussi arriver avec des idées de projet : on a par exemple développé une cartographie des services écosystémiques dans certains Parcs, ce qui a pu amorcer leur intérêt pour cette thématique. Dans tous les cas, ces coopérations sont mutuellement bénéfiques. Les moyens limités des Parcs – pour partici-

per à nos projets, faire de la mesure, nous accueillir ou encadrer des stagiaires... – peuvent néanmoins constituer un frein. On peut dans ce cas chercher des financements et réfléchir à des priorisations ensemble.

BIO EXPRESS

1991

Thèse de doctorat en écologie à l'université Montpellier 2

1994

Premier poste au CNRS, au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

2003

Poste au Laboratoire d'écologie alpine à Grenoble

2018/22

Membre du comité interdisciplinaire de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), co-édition du rapport de 2021.

2023

Lauréate de la médaille d'or du CNRS

2022/24

Participation à la rédaction du prochain rapport de l'IPBES

Et avec le grand public?

S.L.: On mène des ateliers participatifs sur l'adaptation des territoires au changement climatique avec les gestionnaires d'espaces protégés, les agriculteurs, les forestiers, les habitants, les municipalités, etc. Dans ces ateliers, on commence par donner des informations sur les projections climatiques, les impacts attendus, puis on invite le public à imaginer ce qu'il souhaite préserver et améliorer : maintenir une agriculture de montagne, une attractivité touristique, une qualité environnementale... Comment l'aménagement du territoire, les changements d'usage des sols, la gestion des paysages peuvent évoluer pour répondre à ces attentes? Ces réflexions permettent d'imaginer des scénarios pour l'avenir de leur territoire.



"Des solutions permettent de traiter conjointement la crise du climat et celle de la biodiversité."



Quel soutien aux communes pour protéger la biodiversité?

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales s'élève en 2024 à 100 M€. Une opportunité pour les projets qui visent à mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité dans les aires protégées.

Présenté en juin 2023, le plan France ruralités annonçait répondre de « manière adaptée aux besoins des territoires ruraux » en les accompagnant dans les transitions économiques et écologiques. Fruit d'une collaboration entre le Gouvernement et les collectivités territoriales, il se décline en quatre axes : le programme Villages d'avenir qui doit apporter de l'ingénierie aux territoires les plus en difficulté pour favoriser le développement de projets ; un plan interministériel d'actions nommé "France Ruralités Solutions" déclinées dans tous les domaines de l'action publique (habitat, sécurité, emploi, services publics...); la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), et une montée en puissance de la dotation pour les aménités rurales, versée par l'État aux communes situées dans des aires protégées, comme les Parcs, ou possédant sur leur territoire une aire protégée de type réserve naturelle. Les ruralités concentrent en effet les aires protégées françaises et possèdent de nombreuses ressources naturelles (eau, bois, plantes, animaux, sources d'énergie...), indispensables à la transition écologique. Ces ressources



- PARC DE BRIÈRE

Aux côtés des projets

Restauration de landes à Crossac ou création d'une association foncière pastorale sur des marais à Saint-Joachim : le Parc de Brière accompagne proactivement les projets des communes qui recoivent de l'État la dotation de soutien pour les aménités rurales. « Dans ces exemples, la sollicitation et l'utilisation de la dotation se sont faites en impliquant et en partenariat avec le parc, appuie, Grégory Jechoux, responsable du pôle Biodiversité et Patrimoine naturel. À Saint-Joachim, un poste de technicien agro-environnement a été mutualisé avec la commune. Et à Crossac, le parc a réalisé la maîtrise d'œuvre des travaux. »

confèrent donc aux territoires ruraux de la valeur et le fait de les préserver constitue une charge pour les communes, que le gouvernement souhaite soutenir, dans la mesure où, en préservant ces aménités, les communes erendent un service environnemental à la collectivité nationale ».

100 MILLIONS D'EUROS EN 2024

La « dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales », créée dans le cadre de la loi de finances 2019 et élargie en 2022 aux communes de Parc naturel régional, visait déià cet objectif

L'évolution se situe dans l'augmentation de cette dotation et son élargissement à l'ensemble des aires protégées. En 2024, elle passe ainsi à 100 millions d'euros, soit 60 millions d'euros supplémentaires et concerne désormais toutes les communes abritant une aire protégée au sens large du terme ; la dotation ne sera ainsi plus limitée aux seuls parcs naturels, parcs nationaux ou sites Natura 2000.



MODE D'EMPLOI: **UNE DOTATION POUR DE MULTIPLES**

USAGES



QUI?

Les communes rurales répondant aux critères d'éligibilité pécisés par décret en Conseil d'Etai



COMMENT?

La dotation est versée automatiquement aux communes éligibles. Elle est une composante à la DGF (Dotation Globale de Fontionnement)



COMBIEN?

es attributions individuelles sont déterminées selon la population et la superficie du territoire classé en aire protégée



QUOI?

ll n'y a pas d'obligation concernant l'utilisation de la dotation (libre administration des communes) mais elle représente l'opportunité pour les communes de donner un rôle central à l biodiversité dans leurs projets de territoire

(I) Des travaux sur des milieux naturels

(2) Des travaux en zones urbanisées

- Revégétalisation d'un centre-bourg Désimperméabilisation

(3) Des programmes

- Co-financement d'un ABC
- gestion d'un espace naturel sensible Animations dans le cadre
- des journées du patrimoine Achat de matériel pour une



3 questions à

DOMINIQUE FAURE MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA RURALITÉ

Comment percevez-vous le rôle des Parcs dans la préservation des

des Parcs dans la préservation des aménités rurales ?
Depuis leur création en 1967, ils ont toujours cherché à concilier les usages liés à la nature : sa préservation, sa découverte et son développement. En ce sens, les transitions, et en particulier la transition écologique, font partie de leur ADN. Dans leurs missions qui consistent à faire cohabiter les habitants, leurs activités et les espaces notamment naturels, ils sont par essence des défenseurs des aménités rurales et des partenaires essentiels à la construction de nos politiques publiques.

- Pourquoi les parcs doivent-ils inciter les communes à se saisir de cette dotation ? Ces 100 millions d'euros vont donner le

moyens aux maires d'assurer l'entretien et la valorisation des aménités rurales qui font la richesse naturelle et écologique de nos campagnes. Les territoires ruraux sont des acteurs de premier plan pour les transitions écologiques et énergétiques. Les communes rurales abritent l'essentiel des milieux naturels supports d'aménités et 90% de la surface totale protégée en France sont dans les ruralités. C'est pourquoi, il est plus qu'essentiel que les Parcs naturels régionaux permettent aux maires de se saisir de cette dotation. Quand un maire s'engage avec un Parc naturel régional, il s'engage à protéger son environnement et donc, pour cela, il faut lui en donner les moyens! Et je sais la capacité qu'ils ont à convaincre, c'est ce dont nous avons besoin pour accélérer la transition écologique dans les territoires. moyens aux maires d'assurer l'entretien

- En quoi ces fonds peuvent-ils générer de l'innovation dans l'action

générer de l'innovation dans l'action publique?

La dotation aménité rurale va permettre aux élus de prendre davantage d'initiatives en faveur de la transition écologique et je suis convaincue que c'est à cette échelle que nous trouverons les solutions acceptées par tous. Pour conduire de tels projets, je sais combien les maires peuvent être innovants et je le leur demande! En octroyant ces financements supplémentaires, nous voulons lever la barrière financière dans la protection de l'environnement de nos campagnes. Ce que je souhaite est clair : chaque accroissement de la superficie de surface protégée doit se traduire par une hausse de dotation. Je fais confiance aux Parcs pour pousser les élus à expérimenter des solutions innovantes!



Plan de Parc : mode d'emploi

Le plan de Parc, c'est quoi?

Le plan de Parc traduit la charte du Parc sous forme de cartographies. Il donne à voir spatialement les caractéristiques du territoire, ainsi que les orientations et les mesures retenues dans le projet de territoire, secteur par secteur. Il offre ainsi une lecture claire et synthétique de la stratégie du Parc en termes de préservation et de valorisation de certains patrimoines, de maîtrise de l'urbanisation, etc.

Quel lien avec la charte?

Le plan de Parc est une composante du dossier de charte, facilitant la compréhension et la mise en œuvre du rapport de charte. La légende des cartes renvoie directement aux objectifs énoncés dans ce rapport. Comme celle-ci, il est le fruit d'une concertation. N'étant pas exhaustif, il reflète les choix des élus et techniciens, tant sur son contenu que sur ses modes de représentation. Il a avant tout une valeur stratégique et politique, et est doté de la même valeur juridique que le rapport de charte.

De quoi est-il composé ?

Le plan de Parc est conçu à une échelle de 1/100.000° au minimum, jusqu'à 1/50.000° pour certains. Le plan principal s'accompagne d'encarts thématiques, ainsi que d'une carte de situation du territoire. Il représente nécessairement le périmètre classé du Parc ainsi que ses communes. Il caractérise aussi les différentes zones selon leur vocation dominante – centre urbain, espace cultivé, forêt... -, et pour chacune, leur degré de sensibilité et les mesures de préservation associées.



Ses ingrédients

Si chaque plan est unique en fonction des spécificités territoriales, on y retrouvera:

- Les différentes composantes paysagères du territoire et les principes de protection à appliquer pour les préserver. Les points de vue remarquables peuvent aussi être indiqués, tout comme les "points noirs" paysagers.
- · les enjeux relatifs à la biodiversité : trames écologiques, sites d'intérêt écologique majeur, pouvant aboutir à de nouvelles gestions conservatoires, protections réglementaires actuelles...
- les grandes continuités écologiques qui caractérisent le territoire, à préserver, les sites d'intérêt écologique

- majeur à protéger, et les aires protégées déjà existantes.
- les espaces à préserver de l'urbanisation, les bourgs à revivifier, les secteurs ayant vocation à concentrer le bâti, les zones d'activités économiques à enjeux en matière de développement durable...

Mais aussi, le cas échéant :

- · les zones nécessitant une limitation de la circulation des véhicules à moteur
- les zones sensibles ou favorables au développement de certaines énergies renouvelables
- · les zones de tranquillité pour la faune sauvage

Habitat léger : le point des possibles



Une réflexion menée dans le Parc du Massif des Bauges

La multiplication des projets pour l'installation d'habitats légers de loisir à vocation touristique, majoritaires et présentés comme "écoresponsables", mais souvent situés dans des lieux en temps normal non ouverts à l'urbanisation, questionne le Parc . Ce qui l'amène à vouloir engager une réflexion relative à leur encadrement à l'échelle du massif.

Après une première phase d'inventaire, l'une des solutions, en cours de déploiement, consiste à intégrer ces formes nouvelles d'habitat dans les documents d'urbanisme. Le Parc mêne en parallèle d'autres réflexions : opportunité de définir un modèle local d'habitat léger de loisir, détermination de critères qualitatifs et de règles de localisation, prise en compte

Un habitat léger, c'est quoi?

Yourte, tipi, tiny house, caravane... Un habitat léger, ou habitat réversible, peut-être mobile, transportable, démontable ou biodégradable. Des caractéristiques qui permettent au terrain sur lequel il est installé de retrouver son état initial. On identifie ainsi quatre formes d'habitat léger : les résidences mobiles de loisir, les caravanes, l'habitat léger de loisir et les résidences d'habitat permanent.

Peut-il être installé partout ?

Depuis la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi Alur, votée en 2014, le code de l'urbanisme autorise l'installation temporaire de tous types d'habitats légers sur un terrain constructible. Au-delà de trois mois, une autorisation d'urbanisme, demandée en mairie, est nécessaire.

En outre, cet habitat permanent doit répondre à plusieurs conditions : occupation d'au moins 8 mois par an, conception facilement démontable et sans fondations, autonomie vis-à-vis des réseaux (eau, assainissement, électricité).

Et sur les terrains non-constructibles?

Afin de permettre aux résidences démontables l'accès à ces terrains. le code de l'urbanisme prévoit, pour les communes, la possibilité de créer, dans le cadre des PLU ou PLUi, des Secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) dans les zones naturelles ou agricoles. Un cadre qui privilégie ainsi une logique permanente et collective des habitats légers. Chaque propriétaire est, par ailleurs, tenu de répondre à un cahier des charges garantissant la sécurité et la salubrité de son habitation réversible.

Comment l'habitat léger peut-il participer au développement d'un territoire sans altérer ses espaces naturels ou agricoles?

Accessibilité financière, réduction de l'impact écologique, autonomie : d'après l'association Hameaux légers, l'habitat réversible apparaitrait comme « une réponse à la crise sociale et environnementale ». Interrogée par plusieurs Parcs naturels régionaux, l'association accompagne des collectifs d'habitants ou des municipalités qui souhaitent engager une démarche de "hameau" d'habitats légers, notamment sur les modalités d'insertion réglementaire. Des projets qui demeurent du ressort des élus locaux, des PLU et PLUi et de la création de STECAL.





La réserve est une mosaïque de terres boisées, de lagunes et de marais.

De nombreux points d'information et d'observation jalonnent la réserve.

Landes de Gascogne

— 50 ans de préservation des oiseaux

En cinq décennies, la Réserve ornithologique du Teich a transformé d'anciens bassins de pisciculture en pôle d'écotourisme, de conservation et d'éducation à l'environnement. a Réserve ornithologique du Teich a fêté ses 50 ans! Cinq décennies de préservation et de valorisation d'un patrimoine naturel exceptionnel, situé entre terres boisées, lagunes et marais, en bordure du bassin d'Arcachon. Portes ouvertes, spectacles, conférences, expositions... En 2023, de nombreux événements ont célébré l'anniversaire de ce site, géré par la commune du Teich avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

L'histoire commence dans les années 1970, quand quelques passionnés d'ornithologie ont l'idée de convertir d'anciens bassins de pisciculture, situés sur une voie migratoire majeure, en site d'accueil des oiseaux. La commune du Teich adhère au projet et acquiert les terrains. Un Parc ornithologique est d'abord créé, avec des oiseaux exotiques et en cage. « À l'époque, la chasse était encore pratiquée, il y avait peu d'oiseaux sur les bassins, relate Catherine Vignerte, directrice de

la réserve. Peu à peu, le site a été renaturé, et les oiseaux sont revenus. »

À partir des années 1990, une nouvelle impulsion est donnée avec l'ouverture de la Maison de la nature du bassin d'Arcachon, gérée par le Parc naturel régional, et une orientation franche vers l'écotourisme et l'éducation à l'environnement. Plus tard, l'ancien Parc ornithologique deviendra Réserve, un site où les visiteurs viennent observer des oiseaux sauvages dans leur milieu naturel, sans les déranger. Une vingtaine de cabanes d'observation, un belvédère et des chemins pédagogiques ont été aménagés à cet effet. Pari gagné : quelque 75 000 visiteurs par an fréquentent aujourd'hui la réserve du Teich, et 328 espèces d'oiseaux y ont été recensées. Celle-ci a été notée par la communauté des Birdwatchers comme le premier site d'observation ornithologique de France, et le septième en Europe.

orêt sèche, forêt mésophile, forêt hydrophile, savane d'altitude...
Au fil de son ascension, la montagne Pelée dévoile toute la palette des paysages forestiers des Petites Antilles. Puis au sommet, un panorama à 360° saisissant. Celui de l'île baignant entre mer des Caraïbes et océan Atlantique.

« Une vision exceptionnelle, mais qui ne compte malheureusement pas dans les critères d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, précise

Gabrielle Mauvois, responsable grands projets Nord Caraïbe et mission Unesco au Parc naturel régional de la Martinique. Nous avons plutôt défendu notre géologie et notre biodiversité préservées. » Sur 13 980 hectares de forêts, soit 12 % de l'île de la Martinique, le site possède, notamment, tous les types forestiers et 90 % des arbres endémiques des Petites

La montagne Pelée, a ainsi rejoint Hawaii, les îles Éoliennes et le Vésuve au rang des volcans de référence mondiale déjà présents sur la liste du patrimoine mondial.



projet de territoire qui créera de l'activité. « Nous avons un cadre dans lequel peuvent se développer de nouvelles initiatives, aussi bien dans les domaines du tourisme durable, de l'agriculture durable, de l'éducation, de la jeunesse, de

la culture, du patrimoine...»

Ce nouveau chapitre de "l'aventure Unesco" implique la mise en œuvre d'actions pour préserver la valeur universelle exceptionnelle des sites martiniquais, mieux connaître les espaces naturels, développer de l'attractivité. Des engagements ont, par ailleurs, été pris auprès de l'Unesco pour décembre 2025. « En particulier par rapport au site géologique. Il nous était demandé d'étendre son périmètre. Nous allons mettre en place des systèmes de protection, des APG (Arrêtés de protection de géotopes) qui permettront de protéger et de valoriser des lieux identifiés pour qu'ils ne disparaissent pas. »

Autre sujet à venir : celui de la refonte de la gouvernance du bien Unesco coordonné jusqu'à présent par le Parc. « Nous réfléchissons à la création d'une structure dédiée à sa gestion. Elle serait composée, outre les acteurs du parc, avec des membres de l'ONF, de la Collectivité de Martinique, du Conservatoire botanique de Martinique... Cela permettra de fluidifier nos actions.»



Parc de la Martinique

La montagne Pelée et les pitons du nord au sommet de l'Unesco

En septembre dernier, les volcans et forêts de la montagne Pelée et les pitons du nord de la Martinique ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Une reconnaissance pour la préservation de la biodiversité et du géopatrimoine ultra-marin.



* Retrouvez plus d'actus sur pnr.fr



#Les Parcs au Cese

3 questions à Jean-Louis Joseph, ancien président de la Fédération des Parcs et du Parc de Luberon et représentant des Parcs au Cese.

Qu'est-ce que le Cese?

Le Conseil économique, social et environnemal est la troisième assemblée de la République, qui fait le lien entre les pouvoirs publics et la société civile, c'est un peu la chambre de la participation citoyenne. La Fédération des Parcs y a un désormais un siège permanent.

Quelles interactions avec les missions des Parcs?

Le Cese, comme les Parcs, traitent d'une multitude de sujets liés à leur identité même : environnement, économie, social. Les interactions sont donc naturelles et la voix des Parcs, au travers de la mienne, est essentielle aux débats.

Qu'avez-vous traité comme sujets?

J'ai notamment porté un avis sur les signes de l'identification de la qualité et de l'origine, un autre sur les pêches. J'assure la présidence des non-inscrits (non issus de la même appartenance socioprofessionnelle) et suis vice-président de la commission agriculture, alimentation et territoire, sujets majeurs pour les Parcs (...)



#Parcs naturels paysagers européens

Pour des objectifs communs

Il existe plus de 900 Parcs naturels régionaux et paysagers en Europe qui couvrent environ 8 % de la superficie de l'UE – 28, avec la Norvège et la Suisse. Ils ont en commun de jouer un rôle prospectif en combinant le développement des territoires ruraux, la promotion de l'utilisation durable des terres, le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement ainsi que l'éducation au développement durable en lien avec la protection de la biodiversité. Depuis 2023, ils sont officiellement représentés au sein d'Europarc avec la création d'une Task Force "Nature Regional Landscape Parks - NRL Parks". En travaillant conjointement, ils entendent apporter leurs contributions auprès des institutions européennes et mieux communiquer sur leur approche de la conservation. Lors de la conférence Europarc aux Pays-Bas fin 2023, ils ont signé la "Déclaration des NRL Parks sur le changement climatique". Par ce texte, ils appellent les décideurs politiques et les autorités de tous niveaux à soutenir, investir et collaborer avec eux pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.



#photovoltaïque

Motion sur terres agricoles:

Suite à la publication du projet de décret d'application sur l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol sur terres agricoles/naturelles/forestières, la Fédération des Parcs a adopté une motion concernant cette deuxième catégorie d'installation. Elle réaffirme le besoin essentiel de préserver les terres agricoles et forestières, en cohérence avec la motion Énergie solaire dans les Parcs (décembre 2022). Elle rappelle que les surfaces agricoles et forestières susceptibles d'accueillir ces installations, souvent considérées comme "peu productives", peuvent représenter des enjeux importants pour le paysage et la biodiversité. Elle souligne la nécessité d'intégrer l'avis des Parcs naturels régionaux dans la procédure d'identification de ces surfaces : en effet, celle-ci a été confiée aux Chambres d'agriculture et ne prévoit pas explicitement l'association des Parcs, contrairement à l'identification des zones d'accélération, menée par les communes. Une deuxième motion concernant l'agriculture a également été adoptée sur la sortie du glyphosate, en cohérence avec les objectifs de réduction des pesticides.



Catherine Jenkins, ancienne directrice

adjointe de la Fédération des Parcs de 1976 à 2006, nous a quitté le 3 novembre dernier.

Docteur en écologie, son premier rôle à la fédération, dès 1976, a été de rédiger un argumentaire pour les parlementaires, afin qu'ils défendent la ligne budgétaire que leur accordait l'Etat et la gestion de leur « label » au niveau national. Le cœur de sa mission était le suivi des textes législatifs et réglementaires et d'apporter son expertise sur les chartes des Parcs. Elle a été citée à l'Ordre du Mérite agricole au titre de son engagement dans les PNR et reconnue pour son engagement à la cause de la protection de l'environnement et sa force de conviction.



#Prix Innover à la campagne Vél'Ofil, lauréate du prix spécial des Parcs 2023

Installée depuis 2020 dans le Parc du Vexin Français et marquée Valeurs Parc naturel régional, l'entreprise a impressionné le jury par son engagement et son activité sur l'écotourisme à vélo électrique qui a permis de transformer une ancienne gare en un tiers-lieu.

#culture

Une centaine de personnes des Parcs et des Drac étaient réunies à Paris en décembre pour une journée de valorisation de leur coopération à l'ENSA Paris-Val de Seine. L'occasion d'un bilan des actions conjointes et de réfléchir autour des 3 axes de la convention-cadre 2022-2025 : l'aménagement, le développement et l'attractivité des territoires ruraux ; la participation des habitants ; la transition écologique et le développement durable des territoires.

SON PARCOURS

2011

Master à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand

Décembre 2011 à mars 2012

Première saison de bûcheron avec son père

2014

Parution de L'Hiver au bois, carnet de bûcheron

2017

BTS Gestion forestière

2018

Création de son entreprise SASU ENTRÉCORCES, au sein de laquelle il exerce ses activités de bûcheron, gestionnaire forestier et illustrateur.

2020

Parution de Histoires d'un arbre, depuis sa vie en forêt jusqu'à la fabrication d'un fauteuil





SA CONVICTON

"Plus la forêt est complexe, plus elle a d'outils pour se défendre, plus elle gagne en résilience."

Mathias Bonneau

BÛCHERON, GESTIONNAIRE FORESTIER, ÉCRIVAIN ET DESSINATEUR

Gestion forestière écologique, écriture de livres sur la filière sylvicole et le métier de bûcheron... Dans le Parc du Haut-Languedoc, Mathias Bonneau magnifie le bois sous toutes ses formes.

athias Bonneau a grandi dans la vallée du Thoré, au cœur du Parc du Haut-Languedoc, un territoire de montagnes et de forêts. Après ses études d'architecture, il ne tarde pas à rentrer au pays natal pour s'enraciner dans les parcelles forestières familiales. À 35 ans, il est aujourd'hui bûcheron et gestionnaire forestier, mais pas seulement : il se consacre aussi à l'écriture et à l'illustration, pour raconter sa passion du bois et de la sylviculture.

Les forêts dont il s'occupe, Mathias Bonneau veut les faire durer, et les faire évoluer. Par exemple, en lieu et place des monocultures d'épicéas plantées par son grand-père, il favorise et introduit peu à peu des douglas, des mélèzes, des pins, des cèdres, des aulnes, des chênes... Plutôt que les coupes rases, il opte pour un couvert continu, sélectionnant un à un les arbres à abattre pour offrir plus d'espace et de lumière à ceux qui demeurent. Il diversifie aussi les âges, laissant vieillir certains individus, et accueillant une nouvelle génération

d'arbres alternant plantations et régénération naturelle. « Pour moi, la meilleure solution face à l'incertitude du changement climatique, c'est de diversifier au maximum. Plus la forêt est complexe, plus elle a d'outils pour se défendre, plus elle gagne en résilience. Par exemple, certaines essences, ou des vieux arbres, peuvent abriter des prédateurs d'insectes ravageurs », explique le forestier.

En lien avec les associations Pro Silva, ou le Réseau des alternatives forestières, Mathias Bonneau a aussi reçu des fonds de l'association Sylv'Acctes, qui soutient une gestion forestière écologiquement, socialement et économiquement vertueuse. Sa démarche a donné lieu à une visite du Parc sur ses parcelles, dans le cadre de l'animation de sa charte forestière de territoire. L'été, il propose également des visites grand public.

CARNETS DE BORD

Mais Mathias Bonneau use d'un autre media pour raconter son métier et sa vie en forêt : les livres, qu'il écrit et dessine. Edité en 2014, L'Hiver au bois relate sa première saison de bûcheron, passée aux côtés de son père. En 2016 il publie *Une fois l'arbre à terre*, une immersion dans les métiers de la scierie et de ses savoir-faire. Enfin, *Histoires d'un arbre*, sorti en 2020, narre l'abattage d'un hêtre, que l'auteur et d'autres passionnés transforment en fauteuil. Cet ouvrage a inspiré l'interprofession Fibois Normandie et le Parc des Boucles de la Seine normande, qui ont pour projet de fabriquer de nouveaux exemplaires de ce même fauteuil dans des écoles des métiers du bois, à partir d'essences locales.

Dans ses livres à mi-chemin entre bande dessinée et carnet de voyage, Mathias Bonneau mêle technique et poésie, vécu et connaissances, en textes ou croquis. Une façon pour lui de trouver son équilibre entre un métier manuel et une activité « plus réflexive, calme, d'intérieur ». Une façon aussi de ne pas oublier tous les questionnements et observations qui émergent de ce qu'il vit en forêt. « Le bois dans tous ses états me fascine, témoigne le sylviculteur. Mais ma prédilection reste la forêt, sa lenteur, sa complexité, son temps long... Elle est pour moi très apaisante. »

